



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2024

Délibération n°2024038

Date de convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 17/05/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Alain CHAZOT, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Françoise PEZZOLI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

José MARTINEZ

Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

URBANISME / AVIS SUR PROJET SAINT-GOBAIN ISOVER (84100) / AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE LAINE DE VERRE

Par courrier en date du 15 avril dernier, la Préfecture de Vaucluse a porté à la connaissance de la commune de Courthézon un projet d'augmentation de production de laine de verre pour la société SAINT-GOBAIN ISOVER.

Le site de production se trouvant sur la commune d'Orange, commune limitrophe avec Courthézon, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet pour lequel une enquête publique se déroulera du lundi 06 mai au vendredi 14 juin.

Le projet soumis à enquête publique porte sur l'augmentation de la capacité de production de laine de verre en passant de 378 t/j à 430t/j. Cet accroissement de la productivité se fera par augmentation des tirées sur les installations de fusion et fibrages sans modification du four électrique en place. La quantité commercialisée augmentera progressivement pour arriver à 15 000 t/an en 2024. Le projet s'accompagne d'une baisse des émissions atmosphériques issues des installations qui va dans le sens du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'augmentation de la capacité de production de laine de verre.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L132-2 et suivants, R 1231-1 à R 123-27, L181-1 et suivants, R181-36 à R 181-38, D 181-15 du Code de l'Environnement,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu l'arrêté préfectoral du 12/04/2024 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande déposée par la société SAINT-GOBAIN ISOVER afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de production de laine de verre sur son site situé sur le territoire d'Orange (84100),

Vu l'avis favorable sous réserves de l'ARS en date du 25/08/2023,

Vu l'avis favorable du SDIS de Vaucluse en date du 28/07/2023,

Vu l'avis favorable de la DDT de Vaucluse en date du 07/12/2022,

Vu l'avis délibéré n° MRAe2023APPACA59/3536 de la Mission régionale d'Autorité Environnementale PACA,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé en date du 18 octobre 2022,

Considérant que les objectifs poursuivis par les travaux envisagés consistent en :

- Réduction des émissions de poussières entre la composition et le four,
- Préparation des installations à l'augmentation de tirée (378 à 430 t/j),
- Réduction des émissions de CO2 du Four en permettant l'augmentation du taux de calcin externe.

Considérant les impacts environnementaux attendus :

- Réduction des émissions de CO2 du Four
- Réduction des consommations d'énergie électrique du Fou


Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'émettre un avis FAVORABLE sur la demande déposée par la société SAINT-GOBAIN ISOVER sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 18 octobre 2022.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.